



**L'Afeas, encore et toujours,
pour l'égalité entre les femmes et les hommes.**
**Dans le cadre des élections fédérales de 2019,
l'Afeas demande des actions concrètes pour les femmes !**
Plate-forme électorale Afeas - 23 août 2019

Introduction

Le 21 octobre 2019, le Canada tiendra des élections générales, et ce, pour une deuxième fois à date fixe. Toutes les citoyennes et tous les citoyens y sont conviés à compter de 18 ans. Au cours de la période électorale fédérale, l'Afeas souhaite que les différents partis politiques fassent un effort de recrutement pour que leur liste de candidatures officielles soit dans la zone paritaire, soit entre 40 et 60 %. Cette élection canadienne marquera-t-elle un pas en avant pour les femmes ? Nous le verrons le soir du 21 octobre.

L'Afeas, comme à chaque élection, propose à ses membres une série de demandes sur lesquelles les candidates et les candidats de chacun des partis pourraient prendre des engagements. En 2019, ses demandes portent sur les enjeux suivants : la reconnaissance du travail non rémunéré, dit « invisible », effectué au sein de la famille, la parité entre les femmes et les hommes dans les instances démocratiques et un soutien concret pour les personnes proches aidantes.

Même si certaines de ces demandes semblent peu réalisables à court terme, elles sont des indicateurs de l'avenir. Il faut donc y travailler dès maintenant si l'on souhaite l'égalité réelle entre les femmes et les hommes... dans un avenir rapproché.

L'Afeas en bref

Organisme sans but lucratif fondé en 1966, l'Afeas regroupe 7 000 Québécoises travaillant bénévolement au sein de 200 Afeas locales réparties dans 11 régions. Cette organisation, bien ancrée sur le terrain, favorise l'expression des points de vue de ses membres sur les enjeux sociaux et sur les orientations de leur organisation.

Association féministe, dynamique et actuelle, elle donne une voix aux femmes pour défendre leurs droits et participer activement au développement de la société québécoise. Grâce à l'éducation et l'action sociale concertée, l'Afeas concourt à la construction d'une société fondée sur des valeurs d'égalité, d'équité, de justice, de respect et de solidarité. Elle vise l'autonomie des femmes sur les plans social, politique et économique afin qu'elles puissent participer de plain-pied à la vie démocratique du Québec.

Depuis sa fondation, l'égalité entre les femmes et les hommes, de droit comme de fait, dans toutes les sphères de la société, demeure incontestablement le leitmotiv de l'Afeas. Conséquemment, elle travaille sur différents enjeux concernant les Québécoises et les Canadiennes, notamment, l'égalité et la parité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de la société; la sécurité économique des femmes tout au long de leur vie, dont la reconnaissance de leur travail au sein de la famille ; l'accès à l'éducation, à l'équité salariale, à des mesures de conciliation famille-travail-études ; l'accès à des mesures pour contrer la violence envers les filles et les femmes.

La véritable reconnaissance du travail invisible

Une des causes internationalement reconnues des inégalités, encore existantes entre les femmes et les hommes, est la non reconnaissance du travail non rémunéré, dit «invisible», effectué par les femmes au sein de la famille, comme mères auprès des enfants et comme aidantes auprès des proches en perte d'autonomie, malades ou handicapés.

En mai 2018, l'ONU Femmes indiquait huit façons de défendre les droits des femmes. Dans l'une d'elles, il était question ... des travaux ménagers. (...).

« Le travail non rémunéré des femmes constitue une subvention du coût des services de soins soutenant les familles et les économies ».¹

D'un côté, les femmes consacrent toujours plus de temps que les hommes aux activités ménagères ainsi qu'aux soins des enfants et des proches dépendants. D'un autre côté, les femmes ont investi en très grande partie le marché du travail rémunéré sans que le partage des tâches escompté dans le couple et la famille ait entièrement lieu. Avec le vieillissement de la population et l'âge moyen de la première grossesse qui augmente depuis plusieurs années, on constate la hausse de ce phénomène.

Ainsi, les femmes se retrouvent souvent avec la charge entière des enfants, l'organisation de la maison et, pour plusieurs, la responsabilité des parents vieillissants ou malades. Les hommes, quant à eux, sont encore très centrés sur leur vie professionnelle, même si on les voit de plus en plus s'occuper de leurs enfants en bas âge et de certaines tâches domestiques. Conséquemment, la conciliation entre le travail rémunéré et non rémunéré est un exercice quotidien au sein de la famille, mais surtout pour les femmes.

Pour que soit véritablement reconnu le travail non rémunéré, dit « invisible », des Canadiennes et des Canadiens au sein de la famille, l'Afeas rappelle au Canada ses engagements lors des Conférences internationales sur les femmes depuis 1985². Il s'agit, notamment, d'assurer la collecte de statistiques sur la situation des femmes, en reconnaissant leurs contributions rémunérées et non rémunérées en ce qui a trait à l'agriculture, à la production alimentaire, à la reproduction et aux activités domestiques. Il s'agit aussi d'inclure la valeur de leur participation au produit national brut (PNB), afin que leur contribution à la société canadienne devienne « visible », au même titre que celles des travailleurs-ses rémunéré.e.s et des entreprises commerciales. En 1992, la valeur de ce travail au Canada, incluant le bénévolat, se situait entre 235 et 374 milliards \$.

DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE FÉDÉRALE 2019, l'Afeas demande à toutes les candidates et à tous les candidats des différents partis politiques de s'engager à reconnaître le travail invisible des Canadiennes et des Canadiens en :

- 1) décrétant le 1^{er} mardi d'avril, la **Journée nationale du travail invisible**, afin de rappeler les engagements du Canada à l'égard de la situation des femmes;
- 2) comptabilisant et évaluant le travail non rémunéré à partir de l'Enquête sociale sur la gestion du temps 2015, comme ce fut le cas en 1992, il y a plus de 27 ans.
- 3) incluant une question sur le travail non rémunéré dans le Recensement 2021 comme ce fut le cas en 1996, 2001 et 2006.

¹ Afeas, *Le travail invisible, ça compte ! 20^e Journée nationale du travail invisible de l'Afeas* – Outil de sensibilisation et de mobilisation, Afeas, Montréal, Août 2019, fiche 4. Document disponible sur le site de l'Afeas : www.afeas.qc.ca.

² Nadeau-Martin, Jacqueline, **Lancement de la campagne « Le travail invisible, ça compte! »**, Afeas, Montréal, 3 avril 2001, Allocution lors de la conférence de presse pour la première Journée du travail invisible.

La parité entre les femmes et les hommes : une question d'égalité !

Bien que l'égalité « de droit » soit acquise au Canada, l'égalité « de fait » reste à faire. Enjeu majeur pour atteindre une égalité complète, la parité entre les femmes et les hommes dans les institutions démocratiques est un incontournable.

Comme partout dans le monde, les femmes canadiennes continuent de vivre des inégalités. Un grand nombre d'entre elles vivent une double ou triple discrimination; c'est le cas, notamment, pour les femmes autochtones, immigrantes, issues de communautés ethnoculturelles et racisées, ayant des limitations fonctionnelles, ou transgenres, et d'autres encore. Oui, les inégalités perdurent bel et bien au Canada, entre autres, celle de la présence des femmes dans les instances démocratiques »

Au Canada, les femmes obtiennent le droit de vote en 1918, à la fin de la première guerre mondiale. En 1921, une première femme devient députée, Agnes Macphail, à la Chambre des communes du Canada; elle est la seule femme à siéger durant la 14^e législature. Cette pionnière ouvre les portes du Parlement aux générations futures de Canadiennes.³ En 1993, Kim Campbell devient la première femme au poste de Première ministre du Canada, mais cela ne dure que quatre mois.

En 2015, les femmes remportent 88 des 338 sièges (26 %) à la Chambre des communes, ce qui représente un pourcentage record de députées. Mais ces 26 % d'élues portent le Canada au 61^e rang mondial concernant la proportion de députées.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe consacré en droit canadien et québécois dans nos chartes des droits et libertés. À l'internationale, le Québec (comme le Canada) s'est aussi déclaré lié par décret à la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes* adoptée par l'ONU. Cette dernière prévoit notamment que les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires, y compris législatives, pour garantir le plein exercice des droits politiques des femmes.⁴

Lors du déclenchement des élections 2019, les principaux partis politiques auront déjà annoncé la majeure partie de leurs candidatures. Selon la dernière mise à jour de la Vigie parité du *Devoir*⁵, en date du 30 juillet, les quatre grands partis fédéraux comptent à ce jour 37% de femmes dans leurs rangs en vue des élections d'octobre. Faut-il encore se fier à la bonne volonté des uns et des autres ?

DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE FÉDÉRALE 2019, l'Afeas demande à toutes les candidates et à tous les candidats des différents partis politiques de s'engager à favoriser la parité entre les femmes et les hommes en :

- 1) inscrivant, dans les lois électorales, l'obligation pour les partis politiques de présenter une liste de candidatures constituée à parts égales de femmes et d'hommes ;
- 2) amendant les lois électorales afin que les partis politiques reçoivent une allocation dédiée au recrutement, à l'accueil, au soutien et à l'élection de femmes ;
- 3) confiant au directeur général des élections, le suivi de cette nouvelle réglementation auprès des partis politiques.

³ *Les femmes au Parlement du Canada*, Document mis à jour le 8 mars 2016 : <https://notesdelacolline.ca/2016/03/08/mise-a-jour-les-femmes-au-parlement-du-canada/> (consulté le 09.08.2019).

⁴ Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD), *Agir pour la parité*, Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes, GFPD, Québec, 14 juin 2018, p.4.

⁵ Bourgault-Côté, Guillaume, **Plus de la moitié des candidats néodémocrates sont des femmes**, *Le Devoir*, 30 juillet 2019 : <https://www.ledevoir.com/politique/canada/559643/vigie-parite-federale-7e-compilation-37-1-de-femmes> (consulté le 09.08.2019).

Un véritable soutien pour les personnes proches aidantes

Au niveau familial comme social, le rôle de proches aidantes et de proches aidants mobilise les ressources de multiples organisations, sans parler évidemment des ressources des personnes proches aidantes elles-mêmes.

En 2012, environ le quart de la population québécoise se trouve en situation de proche aidance, soit 58 % de femmes et 42 % d'hommes. En chiffres absolus, on dénombre 1 675 700 personnes se déclarant proches aidantes, soit 965 700 femmes et 710 000 hommes. Dans l'ensemble des catégories d'âge, à l'exception des personnes de 75 ans et plus, les femmes ont une plus grande propension à être proche aidante.⁶

Le travail des aidantes et des aidants auprès de leurs proches génère des économies substantielles pour le réseau de la santé. Au Canada, sans proche aidant.e, il faudrait engager 1,2 million de professionnels à temps complet. La valeur de l'apport des proches aidants québécois se situe entre 4 et 10 milliards \$ par année.⁷ En 2015, 86,7 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivent à domicile⁸. Les soins et services leur sont rendus par des personnes de leur famille dans 70 à 80 % des cas, majoritairement par les femmes de la famille. Soixante pour cent (60 %) des personnes proches aidantes travaillent. Au cours de ces périodes de soins, elles s'appauvrissent puisqu'elles réduisent de 16 000 \$ annuellement leurs revenus et ont des frais additionnels de 7 600 \$.⁹

Mais quel soutien prévoit-on pour ces personnes proches aidantes ? Pour permettre aux personnes proches aidantes d'accomplir leurs responsabilités familiales en toute intégrité, ne faudrait-il pas des programmes qui leur évitent des pertes de revenus tout comme des problèmes de santé ? Depuis sa fondation en 1966, l'Afeas participe aux consultations sur le travail invisible des femmes au sein de la famille, notamment, comme proches aidantes. Au fil des années, elle n'a de cesse de demander des mesures concrètes pour soutenir les proches aidant.e.s quel que soit leur statut en emploi, aux études ou à la retraite. Ces personnes « payent déjà de leur personne », pourquoi ne pas leur fournir ce dont elles ont besoin.

DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE FÉDÉRALE 2019, l'Afeas demande à toutes les candidates et à tous les candidats des différents partis politiques de s'engager à mettre en place des mesures concrètes pour les personnes proches aidantes en :

- 1) convertissant les crédits d'impôt non remboursables en crédits d'impôt remboursables accordés (a) en raison de l'âge, (b) pour déficience grave et prolongée et (c) pour l'aidant.e familial.e;
- 2) élargissant les critères d'obtention de la prestation de proche aidant afin d'inclure les situations de maladies chroniques physiques, de maladies mentales ou de déficience pour lesquelles une personne nécessite la présence d'un.e proche afin de lui permettre de maintenir sa qualité de vie ou de l'accompagner dans le processus de rétablissement.



⁶ Steben-Chabot Joëlle, Jacob-Wagner Sarah, Charron Hélène, *Les proches aidantes et les proches aidants au Québec - Analyse différenciée selon les sexes*, CSF, Québec, 2018 : <https://www.csf.gouv.qc.ca/edition-numerique/proche-aidance/> (consulté le 13.08.2019).

⁷ RANQ, *Valoriser et épauler les proches aidants, ces alliés incontournables pour un Québec équitable*, RANQ, Montréal, 2018, p. 1.

⁸ Ministère de la Famille, *La famille en valeur - Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*, Gouvernement du Québec, 2016, pp. 18-19.

⁹ Perroux, Mélanie, **Pétition E-2121 – Prestations sociales**, pétition initiée le 26 mars 2019 : <https://petitions.noscommunes.ca/fr/Petition/Details?Petition=e-2121> (consulté le 13.08.2019).